



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 61934

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des ambulanciers. Un accord de branche a été signé le 4 mai 2000. A ce jour, l'arrêté d'extension de cet accord-cadre relatif au temps de travail et le décret d'équivalence qui en découle n'ont toujours pas été pris. Il lui demande donc quand il pense prendre ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61934

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3213